

Image not found or type unknown



Acquisition ruine du domaine public

Par **emilie27**, le **18/09/2009** à **17:55**

Bonjour, j'ai fait une demande d'acquisition de la ruine jouxtant ma maison en novembre 2007. ma voisine a fait mettre en toute illégalité une barrière pour fermer le terrain .suite à un courrier de la mairie lui enjoignant d'enlever la barrière , ma voisine s'est , elle aussi portée acquéreuse de cette ruine. le service foncier de la mairie ne sait pas encore comment faire .Vont-ils choisir le + offrant ou bien prendre en compte la demande la plus ancienne? le fait que la voisine s'est approprié le terrain sans l'accord de la mairie peut -il lui être préjudiciable?